

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission, composée de Monsieur Olivier Bôle, Jean-Charles Lauper et Fabrice Willemin (rapporteur), s'est réunie le lundi 5 septembre 2016 pour l'examen du préavis municipal n° 2016/09 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation Sous Baume III.

Madame Mireille Schaer, municipale en charge des affaires culturelles, ainsi que Monsieur Blaise Clerc, syndic en charge du développement territorial, nous ont fourni, lors de cette réunion tous les renseignements et précisions nécessaires afin de rendre notre rapport.

L'actuel règlement du PPA Sous Baume III y autorise exclusivement la construction d'un hangar à paille, une fumière et un couvert pour matériel agricole. Les locaux de détentions s'animaux n'y sont pas autorisés.

La nouvelle version de ce PPA apporte les principales modifications suivantes :

- Transformation du bâtiment (hangar) existant en une porcherie de 400 places.
- Une fosse à purin d'environ 500m³ pour recueillir le lisier.
- Un silo à céréales (hauteur maximale de 22m).
- Adaptation du périmètre d'implantation des constructions qui doit être élargi de 6m au niveau du chemin d'accès.
- Adaptation de la position de haie le long du bâtiment.

Avec les 980 porcs déjà en place aujourd'hui et les 400 supplémentaires projetés (total de 1380 porcs), un rapport d'impact sur l'environnement a dû être établi en conformité avec l'ordonnance de l'aménagement du territoire. Ce rapport complet et très détaillé a été remis par la municipalité à la commission.

Compte tenu des nombreuses contraintes liées à ce type d'affectation (pour une porcherie), le site doit être considéré comme idéal. La distance minimale pour les odeurs (en tenant compte des vents) ainsi que les valeurs limites pour le bruit sont largement respectées selon les normes. Les problèmes de nuisances vis à vis des zones construites (et constructibles) les plus proches sont, selon la loi, écartées.

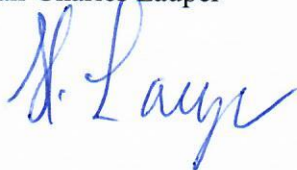
En conclusion et au vu de ce qui précède, nous proposons au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Pour la commission :

Olivier Bôle

Jean-Charles Lauper

Fabrice Willemin



27.09.2016 